



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E35424

VALABLE JUSQU'AU 10/12/2023

ÉDITÉ LE 14/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1982

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/09/2009
648 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU

Siret : 326 818 176 00108

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0006923 0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247002/001 505381/26

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247002/001 505381/26

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2022

Raison sociale : BOBION ET JOANIN

90 RUE NIKOLA TESLA
ZAE LONS TECHNORD
64140 LONS

Téléphone : 05 59 32 93 93

Fax : 05 59 32 18 96

Portable :

Site Internet : www.bobionjoanin.fr

E-mail : pau@bobion-joanin.fr

Responsabilité légale :

SAS BILY BTK LTDT (509 735 122) / BILY JEAN MARIE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 142

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5132	Installation de chauffe-eau solaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m²	28/11/2019
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	11/12/2019
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	28/11/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.